

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/06/2025 - 5264 - 2005 B 00294 - 481 702 652 - A.S.F

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

18 JUIN 2025



SARL A.S.F.
MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024*

Activité principale de l'entreprise : TRAVX MENUISERIE METAL ET SERRURERIE

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

Pour copie certifiée conforme à l'original

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized 'L' or 'S' shape. The signature on the right is a more complex, flowing script.

Fait à LE HOULME
Le 11/06/2025

LORTHIOS SEBASTIEN
EXPERT COMPTABLE

SARL SILL EXPERTISE II
12 A RUE RICHARD DUFOUR

76770 LE HOULME
02/32/93/61/19

SARL A.S.F.

MODULE NUMERO 2
ZONE D'ACTIVITE DU PARC
76770 MALAUNAY

COMPTES ANNUELS du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 16

SARL SILL EXPERTISE II
12 A RUE RICHARD DUFOUR

76770 LE HOULME
02/32/93/61/19

SN
A7

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 871.20	1 871.20				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	7 914.82	7 244.04	670.78	1 435.44	764.66	53.27
	Autres immobilisations corporelles	259 103.12	105 336.35	153 766.77	171 410.79	17 644.02	10.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	5 220.00		5 220.00	5 220.00		
	Total II	274 109.14	114 451.59	159 657.55	178 066.23	18 408.68	10.34
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	130 352.10		130 352.10	86 874.38	43 477.72	50.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				127.62	127.62	100.00
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	649 956.04	5 088.83	644 867.21	958 530.70	313 663.49	32.72
	Autres créances	44 666.80		44 666.80	18 968.35	25 698.45	135.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	149 000.00		149 000.00		149 000.00	
	Disponibilités	721 249.28		721 249.28	640 290.25	80 959.03	12.64
	Charges constatées d'avance (3)	8 256.62		8 256.62	6 905.20	1 351.42	19.57
	Total III	1 703 480.84	5 088.83	1 698 392.01	1 711 696.50	13 304.49	0.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 977 589.98	119 540.42	1 858 049.56	1 889 762.73	31 713.17	1.68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SN
AD

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000.00	15 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500.00	1 500.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	697 516.33	614 129.98	83 386.35	13.58
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	330 582.68	383 386.35	52 803.67	13.77
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 044 599.01	1 014 016.33	30 582.68	3.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	126 240.38	137 927.97	11 687.59	8.47
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	335.30	517.53	182.23	35.21
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	410 154.09	410 964.84	810.75	0.20
	Dettes fiscales et sociales	167 635.78	263 324.06	95 688.28	36.34
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	43 735.35	12 498.50	31 236.85	249.92
	Produits constatés d'avance (1)	65 349.65	50 513.50	14 836.15	29.37
	Total IV	813 450.55	875 746.40	62 295.85	7.11
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 858 049.56	1 889 762.73	31 713.17	1.68

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

725 007.07 768 001.45

SH
AD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 858 049.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de Euros et dégageant un bénéfice de 330 582.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 871	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 915		
Installations générales agencements aménagements divers	11 372		
Matériel de transport	230 306		25 809
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 600		801
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	253 193		26 609
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	5 220		
TOTAL	5 220		
TOTAL GENERAL	260 284		26 609

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			1 871	1 871
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				7 915	7 915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				11 372	11 372
Installations générales agencements aménagements divers				243 330	243 330
Matériel de transport		12 784		4 400	4 400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		12 784		267 018	267 018
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				5 220	5 220
TOTAL				5 220	5 220
TOTAL GENERAL		12 784		274 109	274 109

STL
AD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 871			1 871
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		6 479	765		7 244
Installations générales agencements aménagements divers		6 907	785		7 692
Matériel de transport		63 402	43 327	12 784	93 944
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 559	142		3 701
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	80 347	45 018	12 784	112 580
	TOTAL GENERAL	82 218	45 018	12 784	114 452
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.		765			
Instal.générales agenc.aménag.divers		785			
Matériel de transport		43 327			
Matériel de bureau informatique mobilier		142			
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	45 018			
	TOTAL GENERAL	45 018			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 635	2 555	101		5 089
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	2 635	2 555	101		5 089
TOTAL GENERAL	2 635	2 555	101		5 089
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		2 555	101		
financières					
exceptionnelles					

SN
AD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 220		5 220
Clients douteux ou litigieux	18 096	18 096	
Autres créances clients	631 860	631 860	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 184	1 184	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 800	1 800	
Impôts sur les bénéfices	18 104	18 104	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 730	21 730	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 849	1 849	
Charges constatées d'avance	8 257	8 257	
TOTAL	708 099	702 879	5 220
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	310	310		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	125 931	37 487	88 443	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	410 154	410 154		
Personnel et comptes rattachés	283	283		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 938	50 938		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	115 923	115 923		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	492	492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	335	335		
Autres dettes	43 735	43 735		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	65 350	65 350		
TOTAL	813 451	725 007	88 443	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 754			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 413			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	335			

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	57 217
Autres créances	500
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	1 298
Total	59 015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	310
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 058
Dettes fiscales et sociales	36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	13 773
Total	105 177

SST
AD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 257
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 257
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	65 350
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	65 350

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				71 839	71 839
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				27 396	27 396
- dotations de l'exercice				19 258	19 258
Total				46 654	46 654
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				39 537	39 537
- exercice				17 610	17 610
Total				57 148	57 148
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				15 263	15 263
- entre 1 et 5 ans				4 241	4 241
- à plus de 5 ans					
Total				19 505	19 505
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				314	314
- entre 1 et 5 ans					
- à plus de 5 ans					
Total				314	314

S7
AD

A.S.F

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : module n° 2
Zone d'Activités du Parc
76770 MALAUNAY**

18 JUIN 2025



RCS ROUEN 481 702 652

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 MAI 2025

Pour copie certifiée conforme à l'original

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 mai,

A 18 heures,

Les associés de la société A.S.F, société à responsabilité limitée au capital de 15 000,00 euros, divisé en 1 500 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au module n° 2, Zone d'Activités du Parc 76770 MALAUNAY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane MAINEULT, détenteur de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts,
- SAS IDEES SOLUTIONS représentée par Monsieur Arnaud DELAUNAY, détentrice de 750 parts sociales, ci sept cent cinquante parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane MAINEULT, cogérant associé,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SR AD

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Rémunération de la cogérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

STL AD

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 330 582,68 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	330 582,68 euros
------------------------	------------------

En totalité à titre de dividendes aux associés	330 582,68 euros
--	------------------

Soit 220,39 euros par part

De ce fait, le compte « autres réserves » reste inchangé et s'élève toujours ainsi à 697 516,33 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 mai 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- Suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire de 12,8%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable pour ceux qui ne souhaitent pas opter pour la Flat Tax.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques

SM AD

fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il est précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividendes	Dont éligibles à l'abattement	Dont non éligibles à l'abattement
31 Décembre 2023	300 000 euros Soit 200,00 euros par titre	150 000 euros	150 000 euros
31 Décembre 2022	144 000 euros Soit 96,00 euros par titre	72 000 euros	72 000 euros
31 Décembre 2021	120 000 euros Soit 80,00 euros par titre	60 000 euros	60 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SN AD

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la convention portant sur les locations immobilières, conclue le 1^{er} novembre 2007 ne peut être soumise à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévue à l'article L.223-19 du Code de Commerce, produit néanmoins tous ses effets.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre de l'exercice écoulé, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales Ordinaires du 27 mai 2024, du 03 juin 2024 et du 20 décembre 2024, la rémunération nette globale des cogérants prise en charge par la Société, a été la suivante :

- pour Monsieur Stéphane MAINEULT à un montant net de 83 175,10 euros.
- pour Monsieur Arnaud DELAUNAY à un montant net de 100 469,00 euros.

En outre, l'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires, facultatives et CSG déductible à titre de complément de rémunération.

Monsieur Stéphane MAINEULT

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 46 848,00 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 12 788,67 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 18 428,00 euros

SM AD

Monsieur Arnaud DELAUNAY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 31 376,00 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 19 931,32 euros

CSG déductible comptabilisée en charges sur l'exercice : 9 571,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2025, la rémunération fixe nette mensuelle de chacun des cogérants est maintenue à 6 000,00 euros et ce sur douze mois, indépendamment du remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement, et ce jusqu'à décision contraire de la présente assemblée.

La société prendra également en charge les cotisations sociales obligatoires, facultatives, CSG déductible, y afférentes à titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants.

Two handwritten signatures in black ink, likely belonging to the President and a co-manager, are positioned at the bottom of the page.